

3. 7<sup>h</sup> 1811.

268

J. C. le Ministre de l'Intérieur  
Compte de l'Empire.

Monsieur

J'ai reçu le 1<sup>er</sup> Du C<sup>t</sup> la lettre du Bailli relative  
à la demande d'une prolongation de service que  
fait M. C. M. Stouffier S<sup>rs</sup>. Compositeur en musique  
et V. C. tenu que ne valant le décider qu'après  
avoir connu mon opinion sur cette demande.

Je voudrais n'avoir rien à suggérer au C. B<sup>is</sup>  
de contraire à ses dispositions <sup>appelées</sup> bienfaisantes, envers  
de jeunes artistes qui tous y ont des droits,

Ainsi que l'un d'eux ne se trouve dans  
un cas particulier, il y a eu un semblé quelqu'un s'adressant  
à ne ~~se fonder~~ <sup>l'exception de</sup> la loi commune parqu'alors  
il ne pourrait que refuser la même faveur à  
qui viendrait former pareille demande.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion, en rendant compte  
à l'Institut des études sur l'enseignement, de lui  
représenter que Rome, ou même l'Italie en général  
n'offre plus pour la Musique les sujets d'étude  
qu'il y avoit autrefois. Qu'il seroit bon que les <sup>conservatoires</sup> ~~Clubs~~  
au lieu de se tenir particulièrement en parcourant  
les principales villes d'Italie comme Milan Venise  
Rome Naples &c. et les villes d'Allemagne  
où la Musique a un caractère et des beautés  
plus que les Clercs. Doivent peut être  
aller étudier dans le pays même.

~~La classe des beaux arts doit déjà profiter de  
cette visite et s'est proposé de faire au C.  
des représentations à l'effet de donner aux compo-  
siteurs leurs services libre afin qu'ils puissent, sans ce plan  
aller étudier leur art en différents lieux~~

M. Blondin avant de descendre a Rome s'est  
arrete longtemps a Milan. Mais maintenant a  
Naples par autorisation de V. C.

La demande qu'il fait du complement de la Pension  
alimentaire n'est pas fondee. il est a cet egard  
traite comme les autres a qui on fait dans un cas  
d'absence une retenue, parceque sur la maniere de  
la Nouvelle de la Pensionnaire vivent les gens  
qui leur sont plus particulierement attaches a leur  
Service et se payent plusieurs <sup>autres</sup> Depenses interieures  
qui leur sont <sup>aussi</sup> relatives. Et qui ne verrient  
pas par l'absence momentanee de quelquel  
une Pentade. J'ai trouve la chose etablie  
ainsi et cette Regle est fondee en raison.

un Motif qui pourroit decider V. C. a accorder  
a M. Blondin une demi-annee de prolongation  
C'est (comme j'ai dit) qu'il a avant de descendre  
a Rome sjourne environ le meme temps a  
Milan et en partie a ses frais puisqu'il par  
une autre Regle de V. C. on ne tient compte  
a ceux qui y arrivent trop tard que de  
Traitement preminaire et non pas de la Pension  
alimentaire voulue qui dans ce cas se trouve  
perdue pour eux

Le Sjour de Rome s'il n'est pas essentiel aux  
Muscicins, le sera dans tous les tems pour les  
Peintres, les Sculpteurs & les Architectes. cette dernière  
classe ne trouve que la une grande recession des  
Bons Modèles de l'antiquité. M. Huyot qui  
en fait le principal objet de ses études, avoit  
avant l'arrete qui le vint a passer la durée de  
son sjour fait ses dispositions pour restiter  
le reste indubitablement comme sous le nom de temple  
de la fortune ~~devenue~~ a la Cour de Rome  
ou il a déjà fait plusieurs <sup>et nulle</sup> voyages. C'est un  
travail est   
vivement

C'est  
 travail important pénible et présente plus  
 d'un genre de difficultés que par un raisonnement  
 j'aurais été bien fait. il faut une amour de son  
 art une constance et une sagacité que possede  
 M. Huyot. L'Institut a tenu que le Desir de  
 lui voir pousser a terme cette entreprise qui  
 interesse l'histoire d'art en general et  
 j'en balance par M. de la Harpe unis aux  
 Membres de l'Academie pour servir N. C. Favon  
 De M. Huyot. Le Supplément d'une année  
 De l'Annuaire.

Je suis &c.